

N° de résolution  
ou annulation

**PROVINCE DE  
QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE  
COMITÉ DE BONAVENTURE** **4 octobre 2021**

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège en séance ordinaire devant public à l'école no : 1 endroit habituel à 19h00 ce 4<sup>e</sup> jour d'octobre 2021, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Jacques-André Brunet	Roch Gohier
Elise Lacas Kelly	Jean-Paul Landry
Lucille Raymond	Simon Deschênes-Jones

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Johannie Tremblay

Adjointe : Karine Dubé

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021
3. Adoption des dépenses encourues du mois de septembre 2021
4. Trésorie
5. Correspondance
6. Toutes recommandations des contribuables par écrit
7. Soumission ouverture de cour
8. Soumission déneigement et entretien d'hiver
9. Dépôt des états comparatifs
10. Rapport projet FAIR
11. Rapport final projet FAIR
12. Audits de conformité / rapport final
13. Demande de médiation
14. Projet de résolution / Aménagement d'un écocentre écotouristique au Centre de transformation régional des matières résiduelles
15. Protocole d'entente intermunicipale / matières recyclables
16. Soumission Toile solaire / local Marguerite Cummings
17. Points divers
  - a) suivi de dossier (fenêtre édifice municipal, États financiers Magasin Coop au 30 juin 2020, Territoire Solidaire, Nouveau arrivants, Nourrir notre monde)
  - b) sécurité public
  - c) loisirs
  - d) Service de proximité
  - e) Salaire adjointe administrative
  - f) Demande location salle AGA / Club Marquis Malauze
  - g) Facture Armand Lagacé
  - h) Chemin Pelletier
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

159-2021

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de Lucille Raymond, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté avec mention que « points divers » demeure ouvert.



N° de résolution  
ou annotation

161-2021

## ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de Élise Lacas Kelly, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal suivant soit approuvé

- Séance ordinaire du 13 septembre 2021 à 19h00

## PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 septembre 2021 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement :

- le bordereau CP-09-21 (compte payé) totalisant une somme de 2 497.76\$
- le bordereau SAL-09-21 (salaire payé) totalisant une somme de 8 444.17\$

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-09-21 (compte à payer) totalisant une somme de 30 780.18\$.

- Amqui Électronique inc.	476.41	#1153
- Arpo	9 006.86	#1154
- Pièces d'auto BM	34.26	#1155
- Groupe Yves Gagnon	7 718.43	#1156
- Bouffard Sanitaire inc	1 395.00	#1157
- Les entreprises J. M. Arsenault	92.92	#1158
- Corp. De développement économique	20.13	#1159
- Distribution Jacques Cartier	48.62	#1160
- FM Sports inc.	135.44	#1161
- Steve Lévesque	76.02	#1162
- Magasin Coop	70.57	#1163
- Martial Charest	1 056.59	#1164
- Medi-Service	2 009.00	#1165
- M.R.C. d'Avignon	780.08	#1166
- Municipalité St-Alphonse Let	2 387.51	#1167
- Municipalité de Matapédia	35.52	#1168
- Municipalité de Saint-Alexis	615.24	#1169
- Ministre des Finances	4 720.00	#1170
- Télécommunications de l'est	101.58	#1171

## TRÉSORIE

Que le rapport de trésorerie du 1 janvier au 30 septembre 2021 a été déposé et présenté.

## CORRESPONDANCE

## GESTION COMPTABLE / C.A. MAGASIN COOP

Considérant que la municipalité donne déjà à la coop une aide salariale importante les membres du conseil n'acquiescent pas à la demande



N° de résolution  
ou annotation

162-2021

d'une aide supplémentaire concernant la gestion comptable pour le magasin Coop. Une lettre leur sera envoyée pour répondre à leur demande.

### **TOUTES RECOMMANDATIONS DES CONTRIBUABLES PAR ÉCRIT**

#### **INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE AU 14 ROUTE ST-VICTOR**

Considérant qu'une demande pour l'ajout d'une lumière de rue a été déposée à la municipalité;

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité fasse installer une lumière de rue au 14 route St-Victor;

Que la municipalité autorise Johannie Tremblay, directrice générale, à faire les achats requis pour la nouvelle lumière de rue.

163-2021

#### **SOUSSION OUVERTURE DE COUR**

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission de la Ferme Gérald Landry au montant de 4 647,85\$ avec taxes pour l'ouverture de cour 2021-2022.

Le montant sera divisé en trois versements égaux dans les mois suivants : Janvier, mars et mai.

164-2021

#### **SOUSSION DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN D'HIVER**

Il est proposé par Élise Lacas Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la soumission des Entreprises Armand Lagacé pour un montant de 222 935,38\$ pour 3 ans soit acceptée et que la maire et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

#### **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

L'état comparatif a été déposé au 30 septembre et l'état prévisionnel du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2021.

165-2021

#### **RAPPORT PROJET FAIR / FINAL**

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le rapport du projet FAIR en date du 30 septembre 2021 soit adopté tel que présenté, et

que le rapport final au montant de 12 842,49\$ soit accepté

166-2021

#### **AUDITS DE CONFORMITÉ/ RAPPORT FINAL**

Considérant que la municipalité a fait l'objet d'un audit de conformité de la commission municipale du Québec;

Il est proposé par Lucille Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche va se conformer aux exigences de la commission municipale du Québec dans le futur.

167-2021

#### **DEMANDE DE MÉDIATION**

Considérant qu'une demande de médiation suite à une plainte de M. Scott Irvine a été déposée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;

Considérant que des élections municipales se tiendront le 7 novembre 2021;



N° de résolution  
ou annotation

168-2021

Pour ces motifs :

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité accepte d'aller en médiation dans ce dossier;  
Que Mme Doris Deschênes, mairesse, sera la représentante de la municipalité et que Mme Johannie Tremblay, directrice générale, pourra être présente lors de la médiation sur demande.

Que cette médiation devra avoir lieu avant le 6 novembre 2021, sinon la demande devra être réévaluée avec le nouveau conseil lors de la séance ordinaire le 15 novembre 2021.

**AMÉNAGEMENT D'UN ÉCOCENTRE ÉCOTOURISTIQUE  
AU CENTRE DE TRANSFORMATION RÉGIONAL DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT que Exploitation Jaffa désire déposer un projet au programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois, volet 1, de Recyc-Québec ;

CONSIDÉRANT que Recyc-Québec demande à Exploitation Jaffa d'obtenir une résolution qui confirme la permission de construire et d'opérer un écocentre à Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT que Exploitation Jaffa a présenté le projet dans le cadre d'une réunion du Conseil de la MRC Avignon, tenue à Pointe-à-la-Croix, le 8 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que la compétence pour la construction et la gestion d'écocentre sont présentement possédées par les 24 municipalités des MRC Avignon et Bonaventure;

CONSIDÉRANT ; que la compétence en matière de gestion des matières résiduelles peut être délégué à une entité privée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Jean-Paul Landry, et résolu unanimement

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche appuie le projet d'un écocentre écotouristique;

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche n'accepte pas de déléguer sa compétence et ne souhaite pas être inclus dans le territoire visé par la demande d'Exploitation Jaffa.

169-2021

**PROTOCOLE D'ENTENTE  
INTERMUNICIPALE CONCERNANT UN  
SERVICE RÉGIONALISÉ DE COLLECTE,  
TRANSPORT, TRI ET TRAITEMENT DES  
MATIÈRES RECYCLABLES APO-2021-2024 (39  
MOIS)**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche a adopté une résolution déléguant sa compétence à la MRC Avignon afin d'instaurer un service régionalisé de « Cueillette » et « Transbordement-Transport » et « Traitement-Tri » pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 décembre 2024, et ce en vertu de l'article 578 du *Code municipal du Québec* permettant à une municipalité locale de déléguer à une MRC sa compétence sur divers objets;



N° de résolution  
ou annotation

170-2021

**CONSIDÉRANT** que la MRC Avignon a accepté la délégation de compétences afin de réaliser un appel d'offre SEAO selon les spécifications transmises par les municipalités ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Avignon a procédé à l'adjudication d'un contrat envers Groupe Bouffard Sanitaire à la suite du processus d'appel d'offre;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Avignon a adopté une résolution autorisant le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente intermunicipale concernant le service régionalisé;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche désire se prévaloir des dispositions habilitantes du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes afin de conclure une entente relative au service régionalisé de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Élise Lacas Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que :

- Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche accepte de conclure l'entente transmise le 24 septembre 2021 relative au service régionalisé de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables;
- Le conseil autorise et mandate Doris Deschênes, mairesse et Johannie Tremblay, directrice générale, à signer la dites entente ainsi que tout document relatif à ce dossier.

### **SOUSSION TOILE SOLAIRE / LOCAL MARGUERITE CUMMINGS**

Considérant qu'une demande pour l'ajout de toile solaire par Marguerite Cummings a été déposée lors de la séance de septembre 2021;

Il est proposé par Jacques André Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission de la Grange à Tapis au montant de 1 842.30\$ avec taxe.

### **POINTS DIVERS SUIVI DE DOSSIER**

La directrice générale informe le conseil que Fenetech va venir terminer les travaux vers le 12, 13 et 14 octobre.

Les états financiers du Magasin Coop au 30 juin 2020 ont été déposés à la table du conseil.

Un contre rendu de la part de la conseillère Lucille Raymond a été fait concernant Territoire Solidaire.

Doris Deschênes, mairesse, fait un compte rendu de l'activité des nouveaux arrivants de Matapédia et les plateaux au 19 septembre et aussi concernant l'activité nourrir notre monde le 2 octobre.

### **SÉCURITÉ PUBLIC**



**171-2021**  
N° de résolution  
ou annotation

Lors du retour du directeur incendie, Pascal Martel sera contacté concernant, les risques entourant la vitesse des pompiers lors d'un appel.

#### **SALAIRE ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

Il est proposé par Simon Deschênes Jones et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;  
Que Karine Dubé adjointe jusqu'au 31 décembre 2021 sera rémunérée à 19\$/h et ce depuis le début de son emploi.

**172-2021**

#### **DEMANDE LOCATION SALLE AGA / CLUB MARQUIS MALAUZE**

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;  
Que la municipalité prête gratuitement la salle pour l'AGA du club Marquis Malauze qui aura lieu le 29 octobre prochain.

**173-2021**

#### **FACTURES ARMAND LAGACÉ**

Il est proposé par Jacques André Brunet et résolu à l'unanimité des conseils présents ;  
Que la municipalité accepte les factures des Entreprises Armand Lagacé numéro 2152 au montant de 776.66 \$ et 2149 au montant de 5 712.24 \$ avec taxes.

#### **CHEMIN PELLETIER**

Le conseiller Jacques André Brunet parle du chemin Pelletier qui n'est vraiment pas en bon état dû aux déplacements d'engins de chantiers forestiers. On pense aviser les propriétaires de lots boisés concernant cette problématique.

#### **PÉRIODE DE QUESTION**


**174-2021**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close.

La levée de l'assemblée est proposée par Lucille Raymond à 20h00.

  
Maire

  
Directrice générale &  
secrétaire-trésorière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

  
Doris Deschênes, maire